

de traités établissant des zones dénucléarisées sur le fond de la mer, dans l'Antarctique, en Amérique latine, dans l'espace et en faveur d'initiatives similaires en Afrique, dans le sud du Pacifique et au Moyen-Orient. En dépit du fait que 169 municipalités canadiennes se sont déclarées zones dénucléarisées, en Ontario, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et, comme je suis fière de le dire, dans la région que je représente, le Yukon, le Canada a refusé de faire lui-même ce qu'il encourage les autres à faire. Et cela, sous prétexte notamment que nous devons respecter nos engagements envers l'OTAN.

● (1750)

Mis à part les engagements pris dans le cadre de l'OTAN, sur lesquels on peut être d'accord ou non, le Traité de l'Atlantique-Nord ne mentionne aucunement les armes nucléaires. En réalité, les huit pays membres de l'OTAN semblent réticents envers le déploiement de l'armement nucléaire des autres pays membres sur leur territoire. Cette excuse ne tient donc pas.

Malgré l'opinion voulant que le Canada s'oppose à la prolifération des armes nucléaires, le gouvernement ne pose encore aucun obstacle à l'engagement des entreprises dans la production de systèmes américains de lancement de missiles nucléaires ou à potentiel nucléaire, ou de leurs composantes. Le Canada permet encore à des unités navales à armement nucléaire de pénétrer dans nos ports. Le Canada fabrique régulièrement des pièces d'une trentaine d'armes diverses, nucléaires ou connexes, d'aéronefs et ainsi de suite. Les États-Unis et peut-être d'autres pays de l'OTAN, font au Canada, des Territoires du Nord-Ouest à la frontière américaine, de l'entraînement à l'utilisation des armes nucléaires.

Pour reprendre les vibrants propos de mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), lorsqu'il a présenté l'autre soir un autre projet de loi d'initiative parlementaire, ce n'est pas la prolifération des armes qui rassure les Canadiens, mais bien leur réduction, ainsi qu'en témoigne l'accueil qu'on a réservé récemment à la nouvelle selon laquelle les États-Unis et l'URSS s'étaient entendus sur une certaine réduction de leurs armes. Il est donc faux de prétendre que nous serons forts en autant que nous participerons à l'accroissement de l'armement et créerons ainsi un sentiment de sécurité chez les Canadiens.

Le gouvernement a la possibilité d'agir dès aujourd'hui, en faisant ainsi fermement savoir que le Canada ne soutient pas la prolifération éventuelle du commerce nucléaire. Actuellement, les États-Unis sont en train de décider s'ils doivent conclure un accord prévoyant le transport de plutonium pulvérisé au-dessus de nos territoires septentrionaux. Bien qu'il s'agisse là de plutonium devant servir de combustible nucléaire, chaque vol—et on estime qu'il y en aura un tous les 15 jours pendant 10 ans—en transportera pour construire 15 à 20 bombes de la taille de celle qui a détruit Nagasaki. Si jamais ce plutonium tombait entre les mains de terroristes, le Canada tout entier et non pas seulement le Nord, que dis-je, le monde entier serait menacé. Le Canada ne doit pas prendre part, ne serait-ce que par défaut, à cette horrible éventualité. Cet accord, s'il est conclu, nous ferait courir le risque 26 fois par an. Sur 10 ans, le risque d'un détournement ou d'un écrasement, qui aurait des conséquences aussi dévastatrices sur l'environnement, se trouve multiplié. Il n'y a pas d'autre solution, il faut dire non.

Canada—Zone dénucléarisée

De même, comme mon collègue de Spadina le signalait, en dépit des propositions en vue de dénucléariser la région de l'Arctique qui remontent à 1964, le gouvernement a l'intention d'y envoyer à peu près le tiers des sous-marins nucléaires dont il veut se doter. On escompte une escalade de la militarisation et de la nucléarisation de toute la région arctique.

Le Canada s'est illustré dans le maintien de la paix. Cette motion nous offre la possibilité de prendre part à la pacification.

Le Canada n'est pas une grande puissance du monde par les armements ou son pouvoir de dissuasion contre la guerre. Nous ne sommes pas une grande puissance de ce point de vue. Nous avons démontré cependant au cours de l'histoire, par la négociation, la persuasion et aujourd'hui par cette motion, que nous n'appuyons d'aucune façon la course aux armements ou la prolifération des armes nucléaires, en ne gardant pas d'armes sur notre sol, mais en ne prenant non plus aucune part à la production ou au transport d'armes ou de pièces ni à quelque partie que ce soit de la course aux armements.

Si la Chambre approuve cette proposition, comme de nombreuses municipalités et régions canadiennes l'ont fait, un plus grand nombre de Canadiens voudront prendre part à la pacification du monde et se tenir à l'écart de la course aux armements ou de quelque forme que ce soit de la production d'armes nucléaires. Nous avons ici l'occasion de faire preuve d'initiative dans ce domaine. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Canada est fortement en faveur des traités de non-prolifération d'armes nucléaires qu'ont signés d'autres régions comme l'Afrique et l'Amérique latine. Nous pouvons nous joindre à elles en prenant cette mesure et en renforçant ce leadership.

J'exhorte les députés à se prononcer unanimement en faveur de la motion et à faire savoir aux Canadiens que nous ne participerons pas à la guerre, de quelque façon que ce soit, que nous prendrions une position ferme et que nous efforcerons de préserver le monde et tous ses citoyens.

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la question à l'étude a toujours été importante. Nous avons éveillé l'intérêt des Canadiens. Nous savons que la question est primordiale.

J'ai eu l'occasion d'en parler ailleurs, lorsque les gens ont été appelés dans un référendum à se prononcer pour ou contre la dénucléarisation de leur municipalité. La réponse à ce référendum a été majoritairement favorable. Nous avons alors demandé à toutes les municipalités du pays si elles accepteraient de tenir un référendum sur la question. Plus de 60 p. 100 de la population canadienne s'est prononcée sur cette question.

Nous voulons savoir aujourd'hui si la Chambre peut avaliser cette motion, si elle peut présenter une mesure qui expliquerait aux Canadiens que le Canada est un chef de file dans ce domaine. Que nous comprenons combien cette possibilité de s'autodétruire 40 fois est insensée. Que nous sommes en mesure de montrer aux autres pays que le Canada est une nation qui aime la paix, qui veut instaurer la paix dans le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. La députée aura encore sept minutes pour poursuivre lorsque le débat sur cette motion reprendra.